

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CE227

présenté par

M. Roseren, Mme Degois, Mme Françoise Dumas, Mme Petel et Mme Riotton

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 30 BIS D, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.